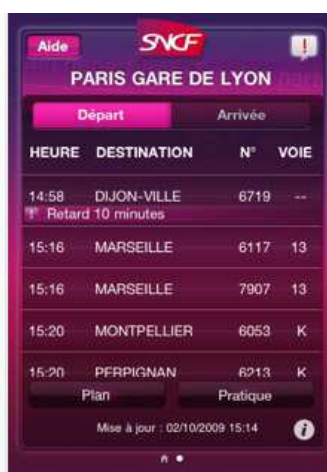


Les sites internet version mobile

Si votre entreprise possède déjà un site internet pour sa clientèle, sachez que de plus en plus d'internautes avec la progression fulgurante des smartphones, consultent des sites optimisés sur ce type d'appareil.

L'internaute peut toujours consulter la version PC du site mais afin d'optimiser l'affichage, la pertinence des informations, des versions mobiles sont développées.



Objectif : Rendre l'information disponible sur les terminaux mobiles et donner une dimension nomade à l'information. Afin d'assurer la fidélité des mobinautes, il est indispensable de fournir un site actualisé régulièrement avec de l'information pertinente.

Attention, toutes les entreprises n'ont pas besoin de ce service, seuls ceux trouvant un intérêt particulier à offrir à leur clientèle

sont appelés à développer ce type de produit.

Un site mobile doit être développé pour fonctionner sur tous les mobiles disponibles, quelles que soient la taille et la résolution de l'écran. 44% des mobinautes qui affirment ne pas se connecter assez à l'internet mobile estiment que beaucoup de sites ne sont pas adaptés à la taille du téléphone.

Si l'entreprise possède un site dédié aux ordinateurs ainsi qu'une version mobile, elle doit s'assurer que ce dernier sera automatiquement proposé aux mobinautes lors de la connexion.

Exemple en France : près de 18 millions de mobinautes ont consulté des sites mobiles sur la période de septembre 2011. Actuellement près de 6 millions de personnes se connectent quotidiennement sur des sites mobiles.

Si vous souhaitez aller plus loin dans l'échange avec votre clientèle, vous pouvez aussi développer une application mobile gratuite ou payante pour votre clientèle que vous mettez à disposition de celle-ci en téléchargement sur les plates-formes dédiées.